

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

QUÉBEC ET HORS QUÉBEC (DU 1^{er} AVRIL AU 30 JUIN 2020)**Président-directeur général**

Frais de transport	Frais d'hébergement et de repas	Autres frais inhérents	Nombre de déplacements	Accompagnateurs qui ont effectué des déplacements hors Québec	
				Nombre	Total des frais de transport, d'hébergement, de repas et autres
0 \$	0 \$	0 \$	0		

Information basée sur les réclamations présentées et approuvées au cours de la période visée.